

# Le golfe de Gascogne de nouveau fermé à la pêche

Pour protéger les dauphins, 300 bateaux vont, comme en 2024, rester à quai pendant quatre semaines

Audierne, petit port de pêche situé dans le Finistère, à l'orée du golfe de Gascogne, l'activité va se ralentir pendant quatre semaines. Quelque 16 bateaux sur 45 resteront à quai à partir du mercredi 22 janvier, selon le décompte de Thomas Le Gall, président de Pêche avenir Cap-Sizun, une association de professionnels locaux. Ces navires font partie des quelque 300 bateaux interdits de pêche dans le golfe de Gascogne, vaste zone maritime qui s'étend jusqu'à la frontière espagnole, pour la deuxième année d'affilée. La mesure était entrée en vigueur pour la première fois en 2024, après deux injonctions du Conseil d'Etat, qui avait été saisi par des associations de protection de l'environnement. Prévue pour trois hivers, elle vise à limiter le nombre de captures accidentelles de petits cétacés.

Selon les estimations scientifiques, dans la zone Atlantique Nord-Est, le nombre de dauphins communs morts dans les filets des pêcheurs, ces dernières années, dépasse largement le seuil de soutenabilité de 4900 animaux par an, fixé par le Conseil international pour l'exploration de la mer, organisme de référence.

L'interdiction met en colère bien des pêcheurs. Au-delà des enjeux économiques pour la filière, «laisser des marins à terre a un impact psychologique», souffle M. Le Gall. Les professionnels de la mer s'attendaient au renouvellement de l'interdiction, qui concerne les navires de plus de 8 mètres dotés de chaluts pélagiques (de format conique, traînés entre la surface et le fond), ou de chaluts de fond «en boeuf» (tirés par deux bateaux), ou utilisant certains autres filets. La mesure, adoptée en parallèle par la Commission européenne et applicable en 2025 aux navires français et étrangers, a été confirmée par le Conseil d'Etat le 30 décembre 2024. Le juge administratif s'est appuyé notamment sur les données d'échouages de petits cétacés, en recrudescence depuis 2016. Réunies par Pelagis, un observatoire des mammifères et oiseaux marins rattaché à l'université de La Rochelle-CNRS, elles permettent de dresser un premier bilan de la mesure.

Dans un rapport diffusé en novembre 2024, les scientifiques de Pelagis concluent à une nette di-



Une vétérinaire analyse le cadavre d'un dauphin, dans le laboratoire Pelagis, à La Rochelle, le 10 mai 2023. MAYLIS ROLLAND/HANS LUCAS

**Les scientifiques observent une nette diminution des dépouilles de petits cétacés avec des traces de capture par des engins de pêche**

minution du taux de dépouilles de petits cétacés présentant des traces de capture dans des engins de pêche pendant l'hiver 2023-2024, par rapport aux hivers antérieurs. Ce taux, qui «a pu atteindre plus de 90 % lors de précédents mois d'hiver» et «fluctue depuis 2016 plutôt entre 50 % et 80 %», est estimé à 29 % durant la période de fermeture de pêche de 2024. Les chercheurs estiment à 1450 le nombre de dauphins communs morts à la suite d'une capture accidentelle entre le 1<sup>er</sup> dé-

cembre 2023 et le 31 mars 2024, «pour l'ensemble des eaux du golfe de Gascogne et de la Manche Ouest». «Ces estimations sont bien inférieures à celles calculées lors des années précédentes, dont la moyenne était de 6100 captures de dauphins communs estimées», écrivent les scientifiques.

#### Conclusions «à charge»

Pour Pelagis, ces données confirment l'efficacité de la fermeture du golfe de Gascogne aux engins de pêche considérés comme les plus dangereux pour l'hiver 2024. Mais il reste des inconnues. En particulier, «il n'est pas possible d'assurer une efficacité semblable de cette mesure pour les autres années». En effet, le faible taux de capture calculé par les scientifiques est observable avant même le début de la période de fermeture, dès décembre 2023, et se prolonge après celle-ci. Les chercheurs de Pelagis émettent plusieurs hypothèses pour l'expliquer, comme la «distribution des dauphins [et] de leurs proies». «Les pics de mortalité

peuvent avoir lieu à différents moments de l'hiver», ajoute Jérôme Spitz, directeur de l'observatoire. L'un des scénarios possibles, c'est qu'en 2023-2024 la période de fermeture ait été bien positionnée par rapport à ce pic de mortalité.»

Les conclusions de Pelagis ne convainquent pas tous les pêcheurs. Elles sont considérées comme «à charge» par David Le Quintrec, cofondateur de l'Union française des pêcheurs artisans. Les méthodes aussi sont critiquées : le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins pointe, entre autres, la faible part des nécropsies pratiquées sur les carcasses échouées et examinables (seulement 6 %). Mais, d'après M. Spitz, que les animaux susceptibles d'avoir été pris dans des engins de pêche soient identifiés par autopsie vétérinaire ou par un examen externe ne change pas la donne : «Les résultats sont relativement proches.»

Au-delà du bilan environnemental, la fermeture a eu des conséquences économiques sur la fi-

lière, évaluée par les autorités à une «perte de chiffre d'affaires totale estimée à plus de 30 millions d'euros». L'indemnisation des pêcheurs, à hauteur de 80 % à 85 % de leur chiffre d'affaires, sera reconduite en 2025. «Elle est raisonnable», commente Serge Larzabal, vice-président du Comité des pêches maritimes. «La difficulté, c'est le délai de paiement», assure le représentant de professionnels. Le ministère de la transition écologique, également chargé de la mer et de la pêche, considère, de son côté, que le dispositif, désormais rodé, devrait verser plus rapidement les paiements.

L'enveloppe consacrée à la fermeture de 2025 a été gonflée de 1 million d'euros, pour atteindre 20 millions d'euros, a assuré Agnès Pannier-Runacher, ministre chargée de la mer et de la pêche, vendredi 17 janvier, lors d'un déplacement dans le Finistère. Elle bénéficiera aussi à certains acteurs en aval de la filière, dont les mareyeurs. «Les entreprises ont fait ce qu'elles pouvaient pour se

**L'indemnisation des pêcheurs, à hauteur de 80 % à 85 % de leur chiffre d'affaires, sera reconduite en 2025**

préparer», indique Peter Samson, secrétaire général de l'Union du mareyage français, qui exprime sa «satisfaction de voir le dispositif reconduit». Reste que, «structurellement, on n'a répondu à aucune question», estime M. Le Gall, de Pêche avenir Cap-Sizun.

#### «Solutions techniques»

Quid, en effet, de l'avenir, pour cette interdiction d'urgence prise initialement pour trois ans ? «Nous sommes partisans d'une extension de la durée du moratoire», estime de son côté Philippe Garcia, président de Défense des milieux aquatiques, l'une des associations qui avait saisi, en premier lieu, le Conseil d'Etat. Il s'agit pour lui d'un enjeu qui «dépasse la question des dauphins», et protège toute la ressource. Par ailleurs, il défend une extension de la mesure de un mois à quatre mois par an, dont trois en hiver. Romain Ecorchard, juriste de France Nature Environnement, appelle aussi à «réfléchir à l'évolution des méthodes de pêche».

La ministre, partisane d'une levée de l'interdiction dès 2027, a exprimé pour sa part son souhait d'«expérimenter de nouvelles solutions techniques permettant d'éloigner les dauphins des bateaux de pêche», a-t-elle déclaré sur le réseau social X, en janvier. Il s'agit notamment d'effaroucheurs et de balises acoustiques destinées à repousser les dauphins. «C'est en faisant la démonstration que ça fonctionne que nous pourrions revenir à une situation normale de pêche», a fait valoir M<sup>me</sup> Pannier-Runacher. Des caméras embarquées doivent aussi être installées sur certains navires, pour améliorer les connaissances sur les captures. L'Union française des pêcheurs artisans, qui craint que les professionnels ne soient désormais «filiés», a annoncé avoir déposé un recours en référé devant le Conseil d'Etat contre cette mesure. ■

LÉA SANCHEZ

# Virus HPV : les infections à papillomavirus humain mieux connues

Une étude montre que ces infections se caractérisent par un plateau dans la charge virale qui dure de treize à vingt mois avant de décliner

Comment évoluent les infections à papillomavirus humain (HPV), ces virus très contagieux qui peuvent provoquer des verrues génitales ou provoquer des cancers ? Alors qu'une campagne de vaccination doit commencer, mercredi, dans tous les collèges privés et publics de Paris, jusqu'au 11 avril, une étude française, publiée mardi 21 janvier dans la revue *Plos Biology*, vient éclairer la dynamique de ces infections qui touchent près de 20 % des femmes de 25 ans, et dont la grande majorité disparaissent spontanément dans les deux ans.

Pendant une période allant jusqu'à vingt-quatre mois, les chercheurs ont suivi 189 femmes de 18 à 25 ans, recueillant des informations tous les deux mois. Ils ont constaté que ces infections non persistantes – au-delà de vingt-quatre mois, on parle d'infection chronique – se caractérisent par un plateau dans la charge virale du HPV, qui commence environ

deux mois après l'infection et dure de treize à vingt mois avant de décliner rapidement.

«La majorité des infections à HPV sont à mi-chemin entre les infections aiguës qui montent et descendent très vite, type grippe ou Covid, et les infections chroniques plus longues», explique Samuel Alizon, directeur de recherche au CNRS et directeur de l'équipe écologie et évolution de la santé dans l'unité CIRB au Collège de France, à Paris, qui a dirigé l'étude.

Comment expliquer cette persistance sur plusieurs mois ? «Le HPV infecte les cellules souches à la base de l'épithélium [qui tapisse notamment la muqueuse vaginale], et, quand ces cellules se différencient et meurent à la surface de l'épithélium, le virus est libéré», relève le chercheur. «Donc l'infection dure tant que ces cellules souches sont en vie, c'est un peu le réservoir de l'infection.» Selon l'étude, les variations de la charge virale, c'est-à-dire la quantité de virus, sont principalement associées

aux génotypes du HPV, dont la plupart sont bénins mais dont certains sont cancérigènes, le type 16 en particulier.

Trois mécanismes permettent ensuite d'expliquer la guérison de la majorité des patientes. D'abord, l'activation de la réponse immunitaire innée, cette première barrière de défense vis-à-vis des pathogènes, grâce à des cellules immunitaires patrouillant en continu dans le corps.

#### «Banal et répandu»

Ensuite, si ces cellules n'arrivent pas à se débarrasser tout de suite du virus, l'infection s'installe et laisse le temps à la réponse adaptative de s'activer, ciblant cette fois des protéines spécifiques à la surface du virus. «Ce qu'on a le plus vu, ce sont des cellules à la frontière entre les immunités innée et adaptative, les lymphocytes T gamma delta, associées à des infections plus longues», précise M. Alizon. La dernière possibilité relève du hasard qui intervient dans la diffé-

renciation des cellules souches et accélère la disparition du virus.

«Cette étude permet de mieux comprendre l'évolution de la charge virale chez les sujets jeunes, qu'on ne teste pas souvent», relève Xavier Carcopino, président de la Société française de coloscopie et de pathologie cervico-vaginale (SFCPCV), qui n'a pas participé à l'étude. «Elle montre aussi à quel point ce type d'infection est banal et répandu.»

On estime à 50 % le risque d'être contaminé par un HPV en ayant eu un seul partenaire sexuel avant

25 ans ; ce risque passe à 85 % avec seulement deux partenaires avant 25 ans. «C'est pour cela qu'on recommande de vacciner tôt, avant l'entrée dans la vie sexuelle», ajoute le chef de service de chirurgie gynécologique à l'hôpital Nord de Marseille.

Le vaccin est aujourd'hui recommandé pour les filles et les garçons de 11 à 14 ans, avec l'administration de deux doses espacées de cinq mois au minimum. Un rattrapage est possible de 15 à 19 ans, avec trois doses. Depuis la rentrée scolaire 2023, cette vaccination est proposée au collège afin de renforcer la couverture vaccinale chez les jeunes. Si le vaccin est administré avant 14 ans, on estime qu'il prévient jusqu'à 90 % des infections à HPV à l'origine des cancers. Une efficacité qui baisse à 40 % après 17 ans. Chaque année en France, 6400 nouveaux cas de cancers sont causés par les HPV, selon l'Institut national du cancer. La quasi-totalité des cancers du col de l'utérus sont liés aux HPV. Un ris-

que sanitaire qui ne concerne pas que les femmes, puisque plus de 25 % des cancers provoqués par les HPV touchent les hommes.

La SFCPCV va par ailleurs publier, d'ici à quelques mois, la mise à jour de ses recommandations de dépistage chez les femmes, en prenant en compte l'avis de la Haute Autorité de santé datant de 2019. Avant 30 ans, la société recommande, en dépistage primaire, un examen cytologique, c'est-à-dire un examen des cellules prélevées lors d'un frottis du col de l'utérus. Les médecins vérifient, lors de cet examen, si l'état de ces cellules suggère ou non une anomalie du col qui pourrait signaler une lésion précancéreuse. Les infections étant si courantes à cet âge, un test HPV recherchant directement le génotype des virus ne peut pas proposer un triage pertinent des patientes à risque. Après 30 ans, toutefois, la société recommande le recours à ces tests. ■

DELPHINE ROUCAUTE